

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 décembre 2014	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	10 décembre 2014	communautaires
		En exercice: 51
		Présents : 44
		Votants : 51

Séance du 17 décembre 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix sept décembre deux mille quatorze à dix neuf heures, à la salle des Fêtes de Béon, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN (*arrivé à 21 h 10*), M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Daniel FROTTIER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Claude GRUET
M. Rémi BICHEBOIS, procuration à M. Serge BLOUET
M. Jean-Pierre ROUSSEAU, procuration à M. Christian ROTILIO
M. Yannick VILLAIN, procuration à M. Nicolas SORET (*jusqu'à 21 h 10*)
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Richard ZEIGER
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : consignation d'indemnités d'expropriation de la zone d'activités de Béon

OBJET : consignation d'indemnités d'expropriation de la zone d'activités de Béon

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'ordonnance du 2 août 2013 prononçant l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de la Communauté de communes du Jovinien, de l'emprise de la future zone d'activités de Béon,

Vu le jugement du 22 août 2014 fixant les indemnités principales et accessoires dues aux expropriés,

Considérant l'impossibilité de procéder au versement des indemnités fixées par autorité de justice,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et du conseil des Maires réunis le 8 décembre 2014,

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

autorise le Président à prendre une décision de consignation des indemnités prononcées par le juge de l'expropriation d'Auxerre, lorsqu'un obstacle à leur paiement direct sera rencontré,

autorise le Président ou son représentant à signer tous actes afférents à cette procédure.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 23/12/14

date de publication : 23/12/14